Nouvelles propositions pour la stratégie européenne de l'emploi

2002/2236(INI) - 20/02/2003

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Thomas MANN (PPE-DE, D) qui fait suite à la communication de la Commission européenne sur l'avenir de la stratégie européenne pour l'emploi (SEE). Elle se félicite que la Commission mette un nouvel accent sur quelques grandes priorités et formule parallèlement plusieurs recommandations dans le dessein d'améliorer la nouvelle stratégie, réclamant notamment que : - des mesures concrètes soient prises pour uniformiser les réglementations régissant les marchés financiers et les marchés des capitaux en Europe de manière à renforcer la confiance des investisseurs et à accroître ainsi leur propension à l'investissement, ce qui stimulerait la croissance et l'emploi ; - que le Conseil et la Commission recourent davantage à la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la protection sociale ; - que la Commission présente des initiatives en vue d'une fiscalité favorable à l'emploi, dans le respect des traditions nationales. Les secteurs importants pour la création d'emplois et l'insertion sociale doivent bénéficier d'un régime plus favorable en termes de fiscalité et de charges sociales ; - que, compte tenu de l'importance des PME pour la création d'emplois de haute qualité, les États membres améliorent l'environnement des entreprises en réduisant les contraintes bureaucratiques, en mettant à disposition du capital à risque à des taux d'intérêt avantageux, en mettant sur pied des partenariats régionaux et locaux en vue de la création de nouvelles PME, etc. ; - que l'on combatte l'extension rapide de l'économie parallèle et que les États membres offrent des incitations visant à promouvoir l'emploi déclaré ; - que les entreprises adoptent une approche sociale globale plutôt que des mesures de maximisation des profits ; - que les partenaires sociaux puissent être étroitement associés à la préparation du sommet annuel, qu'un sommet social tripartite soit institué, organe officiel qui pourrait se réunir avant le sommet de printemps ; - que soit garantie une plus grande participation de la société civile à la SEE, l'association d'ONG à la préparation et à l'évaluation des plans d'action nationaux ; - que, compte tenu du formidable potentiel de main-d'·uvre que recèle le secteur des TIC, des cours d'informatique soient intégrés dans les programmes d'étude; - que les futures orientations soient davantage axées sur l'investissement dans les ressources humaines au travers de mesures de formation, d'éducation et de spécialisation ; - que d'autres mesures soient prises pour améliorer le taux d'emploi des femmes, par exemple en permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et en éliminant les écarts de salaire entre hommes et femmes ; - que l'accès des groupes défavorisés au marché du travail soit amélioré; et - que les pays candidats soient activement épaulés par la Commission dans la mise en place des infrastructures de préparation à la SEE.